

Diffamation ?

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **15:12**

Bonjour, tout d'abord je m'excuse si je n'ai pas posté dans la bonne rubrique, je suis nouvelle et je découvre ici.

Alors voilà, je vais essayer de faire bref et de ne pas trop raconter ma vie.

J'ai aujourd'hui 15 ans et demi. L'année dernière suite à de nombreuses épreuves difficiles pour moi, j'ai fait pas mal de conneries (automutilation, anorexie). Un jour, j'ai parlé de tout ça à ma prof d'espagnol. Elle m'a beaucoup aidé tout au long de mon année de 3ème, et j'ai réussi à me sortir de tout ça grâce à son aide.

Bon évidemment, je suis une ado, et mes relations avec mes parents ne sont pas vraiment géniales. En mai dernier, ma mère a cassé mes mots de passe et a lu mes mails que j'échangeais avec ma prof. Ca ne lui a pas plus, elle était très jalouse, elle a eu peur qu'un lui "vole sa fille", j'en sais rien, mais elle a eu une réaction que je pense ne jamais pouvoir lui pardonner. Elle est allée voir ma prof, et lui à interdit de rester en contact avec moi. Elle l'a traité entre autre "d'adolescente attardée, de gamine", et surtout, elle l'a accusé de choses totalement fausses, comme du détournement de mineur envers moi. Ma mère lui a dit que si elle ne "m'oublais pas", elle porterait plainte contre elle pour cela.

Sans ma prof je ne suis plus rien, et je replongerai très vite.

J'ai appris tout ça il y a deux jours, et j'ai réussi à avoir une brève discussion avec ma prof. Ce qu'elle a fait, elle, c'est qu'elle a informé le principal du collège et son avocat des menaces de ma mère, car sinon si ma mère porte plainte sa carrière est fichue.

Alors ce que je me demandais moi, c'est si ma prof ne pourrait pas porter plainte contre ma mère, pour diffamation... ou autre ??

Voilà, j'espère que ma question n'est pas trop bête, et que l'on me répondra. Merci.

Gaby

Par **keneda**, le **01/10/2008** à **16:52**

Salut

Après avoir bien lu ton histoire, je ne pense pas qu'une solution juridique soit une solution appropriée dans le cas présent. Ces "dérapages" verbaux restent tout compte fait assez confidentiel, a moin avis tout devrait se régler avec avec du dialogue et de la diplomatie, ce n'est semble-t-il pas la peine d'en venir a des solutions trop extrême.

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **16:55**

Salut Keneda.

Oui je suis d'accord avec toi, ça serait beaucoup plus simple mais ma mère ne veut rien entendre et me dit que si je revois ma prof elle porte plainte. Et moi j'ai vraiment besoin de la voir.

Par **keneda**, le **01/10/2008** à **17:03**

Dans ce cas je ne pense pas que sa plainte ait de grande chances d'aboutir si je me base sur ce que tu as énoncé.

:lol:

edit faute de frappe Image not found or type unknown

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **17:12**

D'accord merci. Dans ce cas je sais plus quoi faire.... car ce n'est pas vrai du tout !!

Par **keneda**, le **01/10/2008** à **17:18**

:arrow:

edit Image not found or type unknown

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **17:21**

:)

Ah ouf ok ! Bon ben merci beaucoup alors Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **01/10/2008** à **19:16**

" si ma mère porte plainte sa carrière est fichue. "
Ca c'est n'importe quoi.

Pour avoir une sanction dans l'éducation nationale il faut faire de GROSSES bêtises.

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **19:58**

:oops:

Ah bon... d'accord désolée de mon erreur 

Par **pipou**, le **01/10/2008** à **20:01**

il n'y a pas un genre de "médiateur" dans ton lycée ? Ou même ton proviseur pourrait faire office de médiateur ... enfin, ce genre de problème ne peut faire office d'une assignation en justice, c'est pas assez "grave", puis ce serait plus une perte de temps et d'argent, et faire un drame pour "pas grand chose" ... même si je comprends qu'être dans ta situation se révèle être à la fois embarrassante et angoissante ...

Ensuite, comme l'a dit Juliette, pour que la carrière de ta prof soit fichue, il faudrait une très très grosse bêtise, ce qui n'a pas eu lieu en soit.

Donc essaye d'en parler avec ton proviseur, et peut-être que la psychologue de ton lycée pourra t'aider pour tes problèmes à venir ...

; -)

ne désespère pas 

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **21:00**

Eh bien en fait, c'est une prof que j'avais l'an dernier en 3ème au collège, maintenant je suis en seconde et donc plus dans le même bahut.

Grosse bêtise qui n'a pas eu lieu, certes, mais entre une mère et une prof, si y'a une accusation de détournement de mineur et que c'est parole contre parole, c'est plutôt ma mère qu'on croira non ?

Enfin bon, je vais essayer de trouver une autre solution... peut-être que ma mère finira par accepter de régler ça à l'amiable, même si j'y crois pas trop.

Merci de ta réponse Pipou !

Par **pipou**, le **01/10/2008** à **21:27**

Ecoutes, arrêtes de paniquer. Si jamais jamais les choses vont loin (et par loin, j'entends "affaire portée devant monsieur le Juge") il faut que tu saches que c'est pas ta "gardienne" ou "responsable légale", appelez ça comme vous voulez (à savoir, ta mère) qu'on écouterait forcément.

Tu as droit à un avocat qui t'écouterait individuellement, sans ta mère même si elle insiste pour assister à ton testament.

De toutes façons, si ton cas était vraiment grave, tu serais prise en entretien individuel par le Juge aux affaires familiales, il pourrait y avoir une enquête sur un probable détournement de mineur par ta prof d'espagnole, ta mère aura les services sociaux aux trousses. Mais bien sûr, si ta mère porte plainte, et que par la suite vous allez consulter un avocat, il vous informera des conséquences qui peuvent s'en suivre. Ta mère pourra toujours retirer sa plainte avant qu'elle ne soit portée devant le Juge.

Tu as quand même des preuves des échanges d'e-mails entre ta prof et toi non ? Ces e-mails pourront être examinés, en vue de chercher quelconque preuve de l'accusation appuyée par ta mère, tout comme des entretiens avec psychologues, psychiatres, etc.

Et même sans preuve, les juges ne sont pas idiots non plus, ils examineront les faits, ils analyseront les différents témoignages et le contexte dans lesquels les faits se sont déroulés, etc.

Si il a été prouvé que ta mère a menti, elle pourra être condamnée pour fausses allégations, dénonciations calomnieuses etc ...

Mais bien sûr, toutes ces hypothèses font partie des cas beaucoup plus grave que le tien, lorsque les choses dérapent complètement.

Alors no panic, essayes d'en parler calmement avec ta mère, ou essayes de voir avec le

proviseur de ton collège en vue d'une probable médiation Image not found or type unknown

Allez, bonne chance, tiens bon !

Par **Gaby**, le **01/10/2008** à **21:55**

Merci de ton soutien Pipou ^^

J'veis essayer d'arranger tout ça et je passerai donner des nouvelles dans la semaine.

Par **Ishou**, le **02/10/2008** à **18:28**

[quote="Gaby":21yv579q]Bonjour, tout d'abord je m'excuse si je n'ai pas posté dans la bonne rubrique, je suis nouvelle et je découvre ici.

Alors voilà, je vais essayer de faire bref et de ne pas trop raconter ma vie.

J'ai aujourd'hui 15 ans et demi. L'année dernière suite à de nombreuses épreuves difficiles pour moi, j'ai fait pas mal de conneries (automutilation, anorexie). Un jour, j'ai parlé de tout ça à ma prof d'espagnol. Elle m'a beaucoup aidé tout au long de mon année de 3ème, et j'ai réussi à me sortir de tout ça grâce à son aide.

Bon évidemment, je suis une ado, et mes relations avec mes parents ne sont pas vraiment géniales. En mai dernier, ma mère a cassé mes mots de passe et a lu mes mails que j'échangeais avec ma prof. Ca ne lui a pas plus, elle était très jalouse, elle a eu peur qu'un lui "vole sa fille", j'en sais rien, mais elle a eu une réaction que je pense ne jamais pouvoir lui pardonner. Elle est allée voir ma prof, et lui à interdit de rester en contact avec moi. Elle l'a traité entre autre "d'adolescente attardée, de gamine", et surtout, elle l'a accusé de choses totalement fausses, comme du détournement de mineur envers moi. Ma mère lui a dit que si elle ne "m'oublais pas", elle porterait plainte contre elle pour cela.

Sans ma prof je ne suis plus rien, et je replongerai très vite.

J'ai appris tout ça il y a deux jours, et j'ai réussi à avoir une brève discussion avec ma prof. Ce qu'elle a fait, elle, c'est qu'elle a informé le principal du collège et son avocat des menaces de ma mère, car sinon si ma mère porte plainte sa carrière est fichue.

Alors ce que je me demandais moi, c'est si ma prof ne pourrait pas porter plainte contre ma mère, pour diffamation... ou autre ??

Voilà, j'espère que ma question n'est pas trop bête, et que l'on me répondra. Merci.

Gaby[/quote:21yv579q]

Ca m'étonnerait qu'un juge accepte de porter une affaire comme ça devant la cour.
Juridiquement, il n'y a rien